

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes Métropole

Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
15 AVRIL 2024

Commune de Sebourg

SECTEUR 1

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques. Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRÉSENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zones urbaines mixtes

UAa

UAb

UB

Zones dédiées aux équipements, activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (court/moyen terme)

1AU

Zones à vocation agricole

A

Aco

Acn

Zones à vocation naturelle

N

Na

Nj

Ni

LES AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Bât délabré au changement de destination

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Élément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Élément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

CAVM_V2

Limites communales

Siges d'exploitation agricole

Cimetière existant

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Aménagement des berges et aménagement du GR 122	Commune	2780,90
2	Acquisition servitude d'écoulement des eaux	Commune	164,98
3	Aménagement de voirie	Commune	55,51
4	Aménagement de la voirie (élargissement)	Commune	136,92
5	Création de commerces dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre-bourg	Commune	1953,92
6	Aménagement hydraulique	Noréade	519,31
7	Création d'une liaison piétonne	Commune	66,34
8	Elargissement de la voirie pour accès à l'église de Sebourquiaux	Commune	96,64
9	Aménagement d'une aire de retournement pour pompiers et véhicules de ramassage des déchets	Commune	59,17
10	Aménagement et entretien du calvaire St Druon	Commune	129,72

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Approbation
MARS 2021

Commune de Sebourg

SECTEUR 1

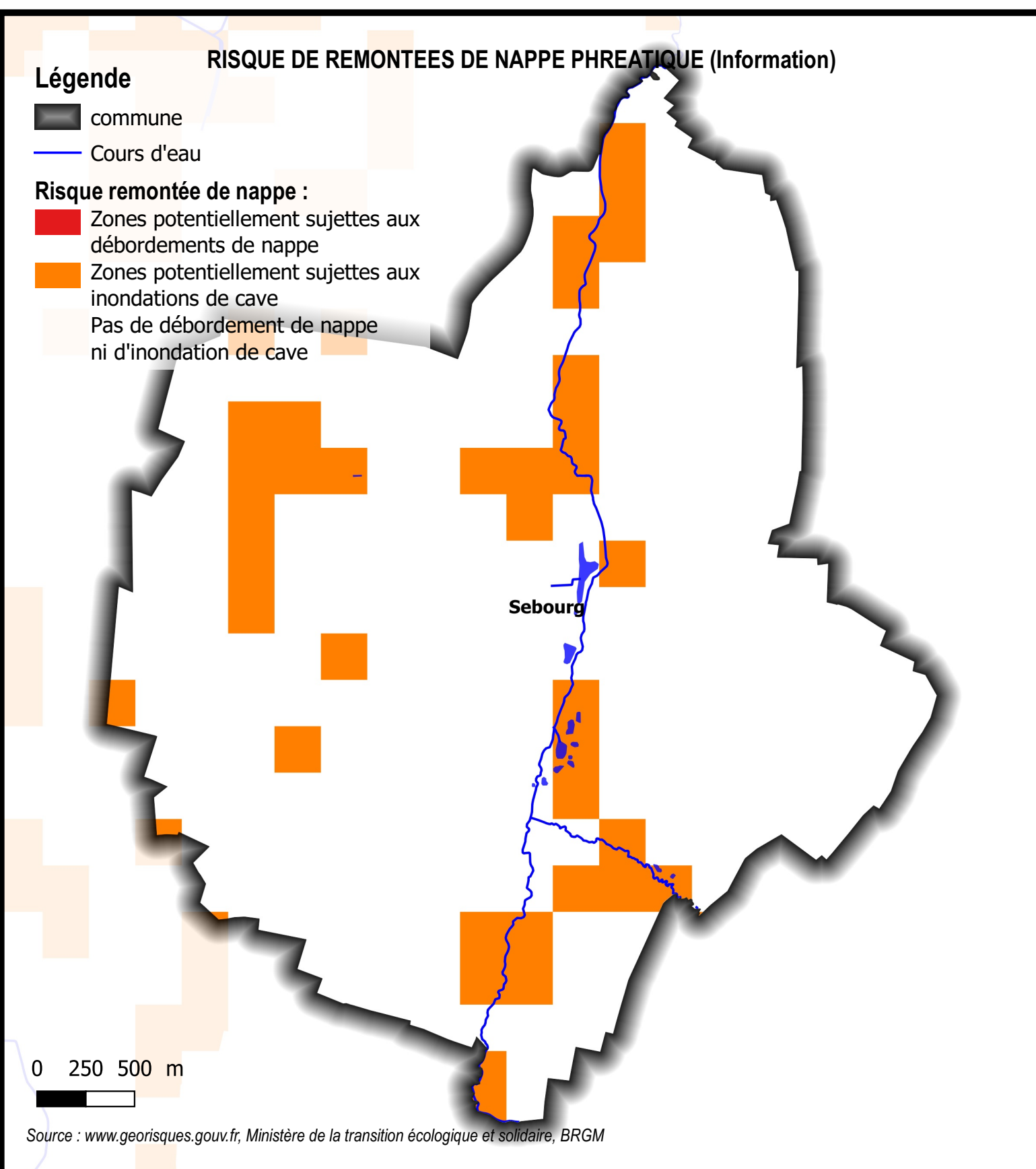
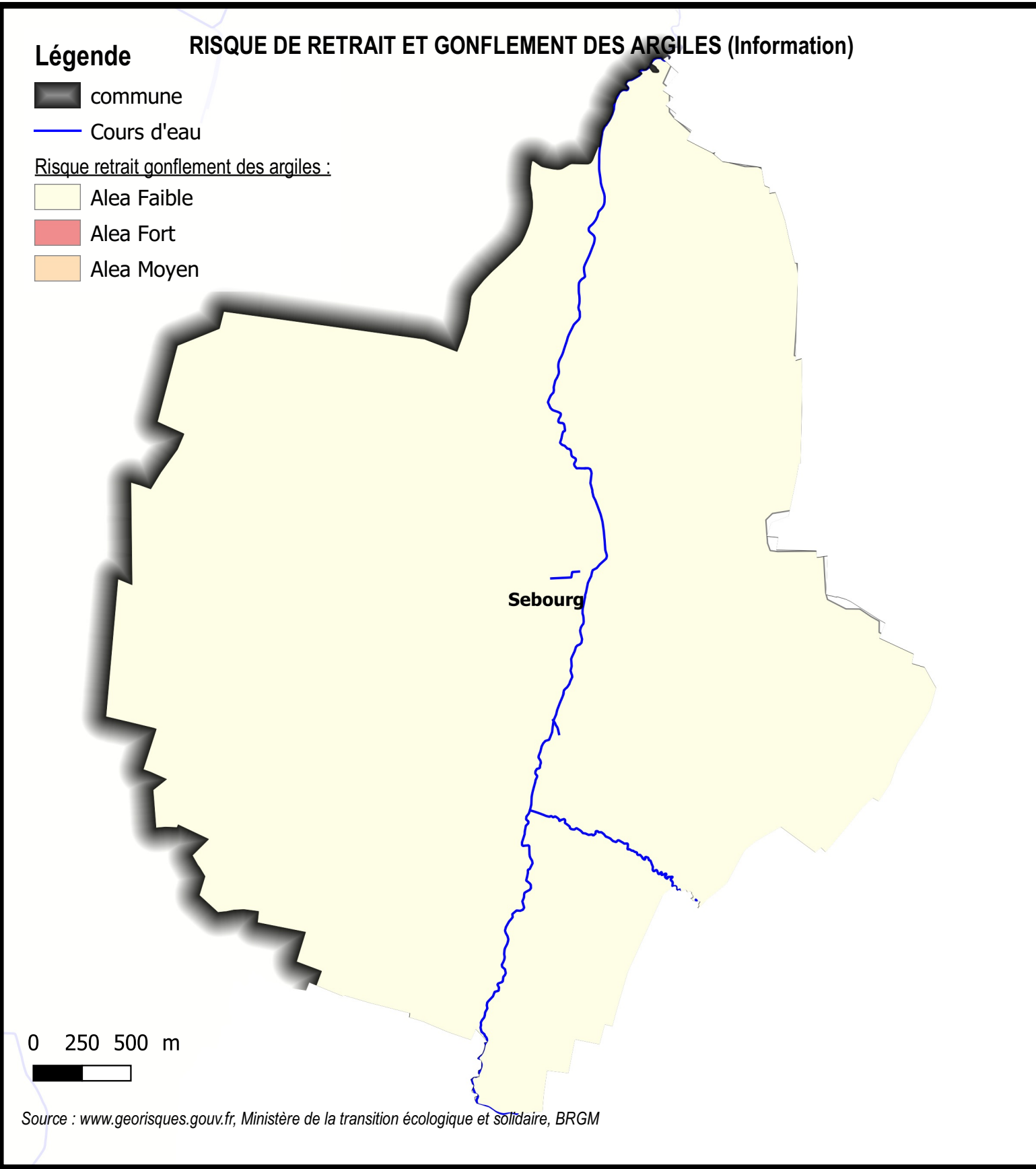
VERD

Voies de circulation

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

